

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERES
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d' OLIVET



Nombre de conseillers

en exercice : 11
de présents : 10
de votants : 11

Date de convocation

09/04/2024

Date d'affichage

19/04/2024

Le Maire de Olivet certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la Mairie, conformément aux articles 48 et 56 de la Loi du 5 avril 1984.

OBJET

DCM N° 2024-20
CHOIX ENTREPRISE
TRAVAUX VOIRIE 2024 /
GROUPEMENT DE
COMMANDE 2024

Séance du 15 avril 2024

L'an deux mil vingt quatre, le quinze avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORAND Éric, Maire.

Présents : MORAND Eric, PIQUET Sarah, Frédéric BARDOLS, LORICHON Michel, CHABIRON-LAGADEC Stéphanie, MUREZ Stéphane, VEZY Sandrine, GAUDIN Patrice, LIGER Sylvie, BRETON Antoine,

Absent(s) excusé(s) :

Absents représentés :

Monsieur Jean ROGER donne pouvoir à Madame Sarah PIQUET.

Madame LIGER Sylvie a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

VU la consultation lancée le 2 février 2024 ;

VU les trois candidatures reçues à la date limite le 29 février 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le cabinet INGERIF a procédé à l'analyse des offres lors de la commission du 14 mars en présence des membres représentants des quatre communes ;

CONSIDÉRANT la négociation ouverte avec les opérateurs économiques du 18 mars 2024 au 26 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le cabinet INGERIF a procédé à une nouvelle analyse des offres lors de la commission du 4 avril 2024, en présence des membres représentants des quatre communes ;

VU la proposition des membres de la commission d'analyse, il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'entreprise F.T.P.B pour le marché « TRAVAUX VOIRIE 2024 » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- **RETENIR** l'entreprise proposée par les membres de la commission analyse d'offres à savoir :

L'Entreprise FTPB

ZA La Balorais – 53 410 SAINT-PIERRE-LA-COUR

Pour un montant H.T de 168 248.24 € H.T (201897.89 € T.T.C) SANS OPTION

Pour un montant H.T de 175 178.24 € H.T (210 213.89 € T.T.C) AVEC OPTION réparti entre les communes comme suit :

COMMUNES	ESTIMATIF		F.T.P.B	
	H.T	T.T.C	H.T	T.T.C
Le Bourgneuf-la-Forêt	101 020.96 €	121 225.15 €	89 134.74 €	106 961.69 €
Bourgon	60 604.80 €	72 725.76 €	50 281.00 €	60 337.20 €
Launay-Villiers	15 794.00 €	18 952.80 €	16 241.00 €	19 489.20 €
Olivet sans option	14 848.00 €	17 380.00 €	12 591.50 €	15 109.80 €
Olivet avec option	32 242.00 €	38 690.40 €	19 521.50 €	23 425.80 €
Total 4 communes	191 903.76 €	212 823.89 €	168 248.24 €	201 897.89 €
Total AVEC OPTION 4 communes	209 661.76 €	251 594.11 €	175 178.24 €	210 213.89 €

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 053-215301698-20240415-DCM202420-DE



- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les contrats de travaux correspondants ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, coordonnateur du groupement de commande de notifier le marché auprès de l'entreprise retenue.

Fait et délibéré : les jour mois et an sus dits.

Pour extrait conforme.

**Le Maire,
Éric MORAND**

